

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2025

PORTANT TRANSPOSITION DES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS ET RELATIF À L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 1526)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS90

présenté par
M. Turquois, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa unique, supprimer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (suppression d'un terme dont l'emploi est superflu à cet alinéa).